

MEDIA 6 SA

Comptes sociaux au 30 septembre 2015

RAPPORT FINANCIER

DE L'EXERCICE 2014/2015

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015

1 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JANVIER 2016 RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

a) Activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires a représenté 5 616 K€, en augmentation de 1,13 % par rapport à l'exercice précédent. Il correspond essentiellement à des prestations de services refacturées aux différentes filiales du Groupe. Le total des charges et autres produits d'exploitation de l'exercice s'est établi à -5 226 K€, en augmentation de 4,31 % sur l'année dernière.

Le résultat d'exploitation s'est ainsi élevé à 390 K€ contre 543 K€ pour le précédent exercice.

Le résultat financier est de - 142 K€ contre + 2 191 K€ l'année précédente comprend notamment :

- 1 728 K€ de dividendes perçus (1 662 K€ pour le précédent exercice)
- 313K€ de reprise de la dépréciation des titres MEDIA 6 détenus en actions propres
- - 1 649 K€ de dépréciation de comptes courants
- - 1 077 K€ de dépréciation de titres de participation
- 145 K€ de gains de change
- 285 K€ de boni de confusion sur la fusion de MEDIASIXTE ALDIGE

Le résultat fiscal du Groupe intégré est bénéficiaire pour un montant de 3 624 K€ après imputation partielle du report en avant dégagé en 2011 de 599 K€. L'impôt dû d'un montant de 1 208 K€ sera payé en imputant la réduction impôt mécénat de 39 K€, le solde du CICE relatif à l'année 2013 de 217 K€, la totalité du CICE 2014 de 336 K€, le crédit d'impôt apprentissage de 1 K€ et une partie de la créance de carry back 2010 de 615 K€. En raison du montant élevé de l'impôt dû, la société devra payer une contribution sociale de l'IS de 15 K€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 241 K€.

b) Faits caractéristiques de l'exercice

Le 25 septembre 2014, le Conseil d'Administration de MEDIA 6 a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de sa filiale MEDIASIXTE ALDIGE. Cette dissolution a pris effet au 1^{er} octobre 2014 et a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société MEDIASIXTE ALDIGE à la société MEDIA 6. Le résultat de cette opération est un boni de confusion de 285 K€.

La société MEDIASIXTE CZ a été liquidée sans impact sur le résultat.

En raison du mauvais résultat de sa filiale MEDIA 6 PRODUCTION PLV, perte de -3 736 K€, la société MEDIA 6 a déprécié le compte courant de sa filiale pour un montant de -1 648 K€.

En raison du mauvais résultat de ses filiales de Hong Kong, la société MEDIA 6 a déprécié les titres détenus de ces filiales pour -635 K€.

La société MEDIA 6 a déprécié les titres de la société ALDIGE de 442 K€ (voir point (c) ci-dessous).

Le 5 mai 2015, la société MEDIA 6 a acquis la totalité des titres de la société ATELIERS NORMAND qui est située à Nantes (44) avec prise de contrôle au 1^{er} avril 2015.

c) Evènements postérieurs à la clôture

Le 22 septembre 2015, le Conseil d'Administration de MEDIA 6 a décidé d'autoriser la cession de la totalité de ses parts (21 850 parts) dans la société ALDIGE à la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS pour un montant de 48 K€. Cette cession avait pour but de procéder à la dissolution sans liquidation de la société ALDIGE. Cette dissolution a pris effet au 1^{er} octobre 2015 et a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société ALDIGE à la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS.

Le 20 juillet 2015, le Conseil d'Administration de MEDIA 6 a décidé d'autoriser de réduire le capital de la MEDIA 6 par voie d'annulation de 230 000 actions propres rachetées dans le cadre du programme d'achat d'actions propres. Cette opération a été réalisée le 1^{er} octobre 2015.

d) Affectation du résultat

L'exercice comptable se solde par un résultat net bénéficiaire de 240 621 € qu'il est proposé d'affecter :

- A une distribution de dividende à concurrence de 240 621 €
- Le solde étant prélevé du poste « Report à nouveau » soit 254 379 €
- Soit un dividende distribué de 495 000 €

Cette distribution correspond à 0,15 € par action, après la réduction de capital, étant rappelé que les dividendes distribués à compter du 1^{er} janvier 2005 ne bénéficient plus de l'avoir fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	Dividende net par action
30/09/2012	0 €
30/09/2013	0 €
30/09/2014	0,15 €

e) Activité en matière de recherche et développement

Néant.

f) Dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous devons porter à votre connaissance le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du même Code, et l'impôt sur les sociétés correspondant. Pour l'exercice écoulé, les montants sont les suivants :

- Dépenses concernées 28 855 €
- Impôt sur les sociétés correspondant 9 618 €

g) Informations concernant les conventions et engagements réglementés avec des sociétés liées

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport sur les conventions et engagements réglementés des Commissaires aux Comptes, concernant les conventions visées par les dispositions des articles L 225-40 et suivant du Code de Commerce, avant de les soumettre à votre approbation.

h) Délais de paiement

En application des dispositions de la l'article L 441-6-1, alinéa 1 du code de commerce, issu de la loi du 4 août 2008, et de l'article D 441-4 du même code et de la loi relative à la consommation n°2013-344 du 17 mars 2014, nous devons vous indiquer les délais de paiement des fournisseurs et des clients au titre des deux derniers exercices.

En euros

Fournisseurs	Total au 30/09/14	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	302 840	29 205	273 635	264 820	8 815	0
Fournisseurs Groupe	2 006	1 808	198	198	0	0
Total Fournisseurs	304 846	31 013	273 833	265 018	8 815	0

Fournisseurs	Total au 30/09/15	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	187 929	11 920	176 009	174 328	1 681	0
Fournisseurs Groupe	93 939	0	93 939	92 629	1 310	0
Total Fournisseurs	281 868	11 920	269 948	266 957	2 991	0

Échéances créances clients en euros	30/09/14	30/09/15
Non échu	663 353	945 877
Echu de 1 à 90 jours	16 605	15 921
Echu de 91 à 180 jours	10 818	15 921
Echu de 180 à 360 jours	20 189	26 535
Echu > 360 jours	118 198	155 105
Total créances clients (brutes)	829 163	1 159 359

Les créances Groupe représentent la quasi-totalité des créances soit 1 159 194 euros.

COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA AU 30 SEPTEMBRE 2015

2.1 BILAN au 30 septembre 2015 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2014	Sept. 2015
Immobilisations incorporelles	1	96	60
Immobilisations corporelles	1	90	190
Immobilisations financières	1	23 170	24 210
ACTIF IMMOBILISE		23 356	24 460
Clients et comptes rattachés	2	829	1 159
Autres créances et comptes de régularisation	2	23 826	15 236
Valeurs mobilières de placement	4	27	14
Disponibilités		9 123	12 404
ACTIF CIRCULANT		33 805	28 813
TOTAL ACTIF		57 161	53 273

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2014	Sept. 2015
Capital	5	11 296	11 296
Réserves et report à nouveau		24 808	27 935
Résultat de l'exercice		3 614	241
Subventions d'investissements			5
Provisions réglementées		68	52
CAPITAUX PROPRES		39 786	39 529
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6	115	287
Emprunts et dettes financières	7	1 353	327
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		305	282
Autres dettes et comptes de régularisation	3	15 602	12 848
DETTES		17 260	13 457
TOTAL PASSIF		57 161	53 273

2.2 COMPTE DE RESULTAT au 30 septembre 2015 (Valeurs en K€)

	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2014	Sept. 2015
Chiffre d'affaires		5 553	5 616
Achats et charges externes		(2 158)	(2 093)
Impôts, taxes et versements assimilés		(188)	(180)
Charges de personnel		(2 571)	(2 665)
Dotations nettes amort. et prov. d'exploitation		(78)	(284)
Autres charges et produits d'exploitation		(15)	(4)
Total des charges et autres produits d'exploitation		(5 010)	(5 226)
RESULTAT D'EXPLOITATION		543	390
Résultat financier	8	2 191	(142)
RESULTAT COURANT		2 734	248
Résultat exceptionnel	9	19	11
Impôt sur les résultats	10	861	(18)
RESULTAT NET		3 614	241

3 - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Règles et méthodes comptables

La société MEDIA 6 SA n'a pas d'activité industrielle ou commerciale propre. Depuis le 1^{er} octobre 2004, elle a toutefois repris l'activité de la société MEDIA 6 GESTION à la suite d'une transmission universelle de patrimoine. MEDIA 6 SA regroupe ainsi les services communs et généraux des sociétés du Groupe. Elle assume en conséquence les obligations juridiques et financières, et fournit les prestations de services corrélatives aux sociétés du Groupe notamment dans les domaines suivants : service commercial, communication, informatique, structure de direction. En outre, MEDIA 6 SA gère et assume des charges de diverses natures, dès lors qu'elles bénéficient directement ou indirectement aux sociétés du Groupe.

Afin que chaque filiale assume l'ensemble des charges qui lui incombent, il a été convenu que les frais engagés par MEDIA 6 SA soient refacturés aux filiales, assortis d'une majoration destinée à assurer la rémunération des capitaux investis. Les modalités de détermination de la quote-part de chaque société filiale font l'objet de conventions de prestations de services pour chaque filiale.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ continuité d'exploitation
- ◆ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ◆ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes comptables utilisées

a) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge des coûts supportés pour l'ensemble du Groupe. Ces coûts comprennent les frais de 1^{ère} catégorie directement affectables aux filiales (salaires des commerciaux ou des employés administratifs travaillant pour leur compte, surfaces privatives de locaux, honoraires spécifiques, etc...) et des frais de 2^{ème} catégorie non directement affectables répartis en tenant compte du poids relatif des filiales dans le Groupe.

b) Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ce poste est constitué essentiellement de logiciels et autres droits similaires.

- amortissement comptable : 3 ans linéaire
- amortissement fiscal : 1 an linéaire

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes (L=linéaire ; D=dégressif ; E= exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements Comptable	Amortissements Fiscal
Installations techniques, mat outillage	L 5 ans	D 5 ans
Installations Agencements Aménagements	L 5 à 10 ans	L 5 à 10 ans
Matériel de transport	L 4 à 5 ans	L 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L 3 à 5 ans	L/D 3 à 5 ans
Mobilier	L 5ans	L 5 ans

d) Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres est alors déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes de chaque société ainsi que des perspectives de résultats futurs. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut également être constatée si cela est nécessaire.

e) Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

f) Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées par :

- des provisions pour litiges prudhommaux : 150 000 €
- des provisions pour indemnités de fin de carrière : 137 254 €

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont calculées personne par personne et selon les dispositions de la convention collective. Elles tiennent compte de l'ancienneté des salariés et de la probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Le taux d'actualisation retenu pour le calcul est de 2,08% au 30 septembre 2015 (Source taux iBoxx Corporates AA)

4 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Immobilisations (Valeurs en K€)

Tableau de variation

	Solde au 30/09/14	Acquis. / Dotations	Sorties / Reprises	Solde au 30/09/15
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	729	16		745
Immobilisations corporelles	918	163	(64)	1 017
Autres participations	40 092	1 812	(112)	41 792
Prêts et autres immob. financières	1 884	104	(5)	1 983
Immobilisations financières	41 976	1 916	(117)	43 775
TOTAL VALEURS BRUTES	43 623	2 095	(181)	45 537
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS				
Immobilisations incorporelles	(633)	(52)		(685)
Immobilisations corporelles	(828)	(62)	64	(826)
Autres participations	(18 402)	(1 077)	6	(19 473)
Prêts et autres immob. financières	(404)		311	(93)
Immobilisations financières	(18 806)	(1 077)	317	(19 566)
TOTAL AMORT. ET PROVISIONS	(20 267)	(1 191)	381	(21 077)
VALEURS NETTES	23 356	904	200	24 460

Au 30/09/2015 les titres de participation comprennent 291 232 actions propres MEDIA 6 SA enregistrées pour 1 981 K€ dont 16 099 actions acquises au cours de l'exercice pour un montant total de 101 K€, au cours moyen d'achat de 6,29 € dans le cadre du programme de rachat adopté lors de l'AGM du 30 mars 2015.

Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2015 s'est élevé à 6,48 €. La valeur économique des 291 232 actions auto détenues est de 1 887 K€. L'écart entre la valeur comptable et la valeur au prix du marché étant moins important en 2015 par rapport à 2014, il a été constaté une reprise de dépréciation d'un montant de 311 K€. Au 30/09/2015, le montant total de la dépréciation est de 93 K€.

Les titres de la société ATELIERS NORMAND acquise au cours de l'exercice figurent en autres participations pour 1 800 K€.

La société MEDIA 6 a déprécié les titres de la société ALDIGE pour -442 K€ et ceux des sociétés ARTIUM LTD et MEDIA 6 ASIA PRODUCTION pour -635 K€.

Note 2 : Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Clients et comptes rattachés

Au 30 septembre 2015, les clients et comptes rattachés concernent essentiellement des sociétés du Groupe. L'ensemble de ces créances est à moins d'un an.

Autres créances et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs nettes 30/09/14	Valeurs nettes 30/09/15
Comptes courants Groupe et associés	21 590	14 398
Créances diverses	2 198	808
Charges constatées d'avance	38	30
TOTAUX	23 826	15 236

Les créances diverses comprennent des créances d'impôt (crédit d'impôt mécénat et crédit d'impôt compétitivité emploi) remboursables ou imputables à plus d'un an pour un montant de 249 K€.

Note 3 : Autres dettes et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/14	Valeurs au 30/09/15
Comptes courants Groupe et associés	14 547	11 400
Etat : dettes fiscales	111	291
Autres dettes	944	1 157
TOTAUX	15 602	12 848

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Note 4 : VMP et autres placements (Valeurs en K€)

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur du marché.

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été classifiées en équivalents de trésorerie.

Les titres de placement comprennent au 30/09/2015, 2 400 actions MEDIA 6 pour un montant de 14 K€.

Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2015 s'est élevé à 6,48 €. La valeur économique des 2 400 actions auto détenues est de 16 K€. Cette valeur étant supérieure à la valeur comptable au 30/09/2015, il a été constaté une reprise de la dépréciation d'un montant de 2 K€. Au 30/09/2015, il n'y a plus de dépréciation des titres de placement.

MEDIA 6 SA a poursuivi ses opérations d'achat et ventes de ses propres actions au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse TSAF pour assurer la régulation du cours de l'action MEDIA 6 et sa cotation en continu. Ces titres ne sont pas destinés à être conservés durablement.

VMP et autres placements	30/09/14	30/09/15
Actions propres	27	14
Sicav et FCP monétaires		
Valeur comptable (évaluée à la valeur du marché)	27	14

Note 5 : Capital social

Le capital social de 11 296 K€ est constitué de 3 530 000 actions d'une valeur nominale de 3,20 €.

Variation des capitaux propres (Valeurs en K€)

Situation à l'ouverture de l'exercice au 30/09/2014	
Capitaux propres avant distribution sur résultat antérieurs	39 786
Distribution sur résultats antérieurs	(487)
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	39 299
Variation en cours d'exercice	
Résultat de l'exercice	241
Subventions d'investissements	5
Amortissements dérogatoires	(16)
Situation à la clôture de l'exercice au 30/09/2015	
Capitaux propres avant répartition	39 529

Le Conseil d'administration n'a pas attribué au cours de l'exercice écoulé de plans d'options d'achats d'actions de la société.

Note 6 : Provisions pour risques et charges (Valeurs en K€)

Désignations	30/09/14	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/15
			Utilisat.	Reprise	
Provisions indemnités de fin de carrière	115	137		(115)	137
Provisions pour litiges		150			150
Total provisions risques et charges	115	287		(115)	287

Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans pour tous les salariés
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇒ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇒ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 60 ans d'âge ⇒ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	48%
Actualisation	1,86% au 30/09/14 et 2,08% au 30/09/15 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective

prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Note 7 : Emprunts et dettes financières divers

Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA. Pour l'acquisition du nouveau siège social, le Groupe a emprunté la somme de 4 000 K€ au travers de sa filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE. D'autres exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Le 30 juillet 2012, la société MEDIA 6 a souscrit un nouvel emprunt de 750 K€ à taux variable chez HSBC pour financer des investissements industriels (acquisition d'une presse à imprimer).

Au 30 septembre 2015, les emprunts et dettes financières s'élevaient à 327 K€, dont 173 K€ à moins d'un an (dont 20 K€ de banques créditrices) et le solde soit 154 K€ à moins de deux ans.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

Clauses de défaut relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit

Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2015	Échéance	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
Emprunts à moyen terme		
MEDIA 6 SA		
Emprunt 750 K€	307 K€	05/08/17
Souscrit en juillet 2012		
Durée : 20 trimestres		
TOTAL	307 K€	

L'examen de ces clauses de défaut et des conditions de leur application détaillées ci-dessus ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2015.

Note 8 : Résultat financier (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/14	Valeurs au 30/09/15
Dividendes perçus	1 662	1 728
Intérêts et charges nets	85	106
Boni de confusion	66	285
Différence de change	82	145
Provision pour dépréciation des titres	298	(757)
Provisions pour Compte Courant	(2)	(1 649)
TOTAUX	2 191	(142)

La société a constaté une reprise sur la dépréciation du compte titre « Actions Propres » d'un montant de 313 K€.

Une dépréciation nette des titres de 1 070 K€ et une dépréciation nette des comptes courants de 1 649 K€ ont été constatés (voir faits caractéristiques page 2).

Note 9 : Résultat exceptionnel (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/14	Valeurs au 30/09/15
Provisions règlementées	13	16
Résultat de cession participations et immob. corp.		(6)
Divers	6	1
TOTAUX	19	11

Note 10 : Impôt sur les résultats (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/14	Valeurs au 30/09/15
Impôt sur résultat courant	(380)	(350)
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	(6)	(6)
Variation d'impôt liée à l'intégration fiscale	1 247	338
TOTAUX	861	(18)

Le Groupe MEDIA 6 intégré fiscalement a dégagé un bénéfice, avant imputation des déficits antérieurs, d'un montant de 4 223 K€.

Note 11 : Effectifs

Au 30/09/2015, MEDIA 6 SA emploie 30 personnes dont :

- cadres / maîtrise : 93%
- employés : 7%

Note 12 : Evènements postérieurs à la clôture

Le 22 septembre 2015, le Conseil d'Administration de MEDIA 6 a décidé d'autoriser la cession de la totalité de ses parts (21 850 parts) dans la société ALDIGE à la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS pour un montant de 48 K€. Cette cession a pour but de procéder à la dissolution sans liquidation de la société ALDIGE. Cette dissolution a pris effet au 1^{er} octobre 2015 et a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société ALDIGE à la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS.

Le 20 juillet 2015, le Conseil d'Administration de MEDIA 6 a décidé d'autoriser de réduire le capital de la MEDIA 6 par voie d'annulation de 230 000 actions propres rachetées dans le cadre du programme d'achat d'actions propres. Cette opération a été réalisée le 1^{er} octobre 2015.

Note 13 : Engagements hors bilan

Cautions accordées par MEDIA 6 SA

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2015 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 SA jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 67 K€ le cas échéant.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit des organismes de crédit bail immobilier Fructicomi et Slibail, à raison d'un contrat de crédit bail immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE BOIS, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Sainte-Pazanne (44680). Au 30 septembre 2015, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 33 K€ (98 K€ en 2014).

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la banque HSBC, à raison d'un remboursement d'acompte auprès d'un client de la société MEDIA 6 PRODUCTION METAL pour 220 200 € jusqu'au 30 juin 2017.

Note 14 : Autres informations

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 720 K€. Elle était de 694 K€ pour le précédent exercice.

Relations avec les entreprises liées (Valeurs en K€)

Actif immobilisé	Participations	22 317
	Actions propres	1 887
	Dépôts et cautionnements	néant
Actif circulant	Clients et comptes rattachés	1 159
	Autres créances et cptes de régularisation	14 398
Emprunts et dettes financières	Emprunts d'actions	néant
Dettes	Fournisseurs et comptes rattachés	94
	Autres dettes	11 830
Produits d'exploitation	Refacturations de prestations de services	5 616
	Autres produits	7
Charges d'exploitation	Locations immobilières	(415)
	Autres charges	(11)
Produits financiers	Intérêts de comptes courants reçus	42
	Revenus des titres de participations	1 728
Charges financières	Intérêts des comptes courants versés	(3)
	Abandon de créances	

Convention d'intégration fiscale

Les sociétés du Groupe MEDIA 6 dont la liste suit sont placées sous le régime français de l'intégration fiscale. La société MEDIA 6 SA est la société tête du Groupe en intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées ou les charges nettes d'impôt supportées globalement à raison de l'intégration fiscale sont appréhendées immédiatement par la société MEDIA 6 SA. Les économies ou charges d'impôt résultant des ajustements apportés à l'ensemble du Groupe en intégration fiscale sont définitivement acquises ou supportées par la société mère MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2015, la société a enregistré à ce titre une économie d'impôt de 154 K€.

Sociétés en intégration fiscale au 30/09/2015

MEDIA 6 SA
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS
MEDIA 6 PRODUCTION METAL
MEDIA 6 PRODUCTION PLV
ALDIGE
MEDIA 6 AGENCEMENT
MEDIA 6 360 (*ex-MEDIA 6 DESIGN*)
MEDIASIXTE (SCI)
MEDIASIXTE BOIS
MEDIASIXTE METAL
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE
MEDIA 6 PLV

MEDIA 6 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital		Valeur comptable des titres détenus par le Groupe		Avances et prêts MEDIA 6 SA	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
			détenue par MEDIA 6 SA	% d'intérêt du Groupe	Brut	Net					
Filiales détenues à plus de 50%											
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	951 560	(1 677 170)	100,00%	100,00%	2 745 397	660 397	1 527 505		12 747 968	91 803	
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	2 537 000	4 048 998	100,00%	100,00%	3 637 000	3 637 000	0	220 200	13 974 175	465 643	
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	1 000 000	(4 359 682)	100,00%	100,00%	12 682 842	0	4 469 445		8 591 173	(3 736 327)	
ALDIGE	437 000	(32 351)	100,00%	100,00%	489 800	48 070	140 356		1 428 173	46 812	
ATELIERS NORMAND	680 000	1 441 148	100,00%	100,00%	1 800 000	1 800 000	0		10 221 936	(70 781)	
MEDIA 6 ASIA	922	502 462	100,00%	100,00%	922	922	0		1 154 445	132 236	
MEDIA 6 ROMANIA	792	703 481	100,00%	100,00%	1 057	1 057	183 015		885 221	117 159	
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION LTD	114	(600 179)	100,00%	100,00%	350 000	32 500	4 229 926		6 324 382	900 069	
ARTIUM PRODUCTION LTD	12	(1 435 680)	100,00%	100,00%	350 000	32 500	471 678		4 018 504	(560 218)	
MEDIACOLOR SPAIN	600 000	1 542 106	99,92%	99,92%	1 822 451	1 822 451	0		4 038 832	212 101	479 600
COULEUR 6	67	(57 945)	100,00%	100,00%	141	0	57 656	6 653	0	(5 356)	
MEDIA 6 AGENCEMENT	44 800	225 812	100,00%	100,00%	414 018	414 018	0		266 889	175 347	156 800
MEDIA 6 360 (ex-MEDIA 6 DESIGN)	1 264 530	2 517 283	100,00%	100,00%	5 818 489	5 818 489	0		8 159 938	1 086 316	476 790
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES	302 500	255 248	100,00%	100,00%	542 861	542 861	44 513		2 056 817	(4 292)	
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	50 537	1 163 485	100,00%	100,00%	165 037	165 037	0		414 716	82 920	
MEDIASIXTE (SCI)	15 245	154 285	100,00%	100,00%	15 245	15 245	1 775 659		43 633	1 011 925	
MEDIASIXTE BOIS	1 584 621	1 947 588	100,00%	100,00%	(*)	(*)	0	33 079	402 124	192 745	393 566
MEDIASIXTE METAL	38 000	346 024	100,00%	100,00%	(*)	(*)	0		589 242	290 712	220 875
QUAI DE SEINE (SCI)	1 500	1 169 588	1,00%	100,00%	1 500	1 500	0		0	1 168 088	
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	10 000	670 402	100,00%	100,00%	10 000	10 000	2 625 292		700 833	135 637	
Filiales non opérationnelles											
MEDIA 6 PLV	50 000	44 395	100,00%	100,00%	44 801	44 801			0	(4 345)	

(*) Certaines informations n'ont pas été fournies dans ce tableau en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation par MEDIA 6 SA qui a contracté des engagements de confidentialité à ce sujet avec les cédants

5 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AU COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE MEDIA 6 SA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDIA 6, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres de participation » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des flux de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que :

- Les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité ;
- Les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification ;
- Contrairement aux dispositions de l'article L. 233-6 du code de commerce, le rapport de gestion ne contient pas les informations relatives à l'activité et résultats des filiales contrôlées par votre société.

Par ailleurs, en application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 28 janvier 2016

Les commissaires aux comptes,

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

EFICO

Mme Natasha VIGNAUX
Associée

M. Michel STALLIVIERI
Associé